



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/347
S/18068

20 mai 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Points 26, 70, 71, 127, 132 et 136
de la liste préliminaire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES
POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE
COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION

D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT
ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 19 mai 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à ma lettre datée du 8 mai 1986 (A/41/331-S/18054), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance de graves violations de l'espace aérien et du territoire pakistanais commises par l'Afghanistan les 8, 9, 10, 13 et 14 mai 1986 :

Le 8 mai 1986, à 8 h 45 (heure locale), quatre avions de chasse afghans ont violé l'espace aérien pakistanais et bombardé la région du district de Kurram (Pakistan), faisant trois blessés dans la milice de Kurram.

Le 9 mai 1986, à 6 h 40 (heure locale), quatre avions de chasse afghans ont violé l'espace aérien pakistanais et lâché deux bombes sur le district de Kurram, détruisant complètement le poste de Kotri.

* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

Le 10 mai 1986, à 22 h 20 (heure locale), deux avions à réaction afghans ont pénétré jusqu'à une distance de quatre kilomètres à l'intérieur de l'espace aérien pakistanais et ont lâché deux bombes et un certain nombre de fusées éclairantes dans la région de Domandai, située à 48 kilomètres au nord-est de Chaman, tuant un réfugié afghan et en blessant deux autres. Plus tard, le même jour, à 22 h 30 (heure locale), un certain nombre d'avions à réaction afghans ont violé l'espace aérien pakistanais et ont lâché des bombes dans la région de Domandai, au Baloutchistan, tuant un réfugié afghan et en blessant deux autres.

Le 13 mai 1986, à 9 h 45 (heure locale), des troupes afghanes ont tiré des obus d'artillerie sur le quartier du bazar de Teri Mangal (district de Kurram), tuant 14 personnes, dont 13 réfugiés afghans et un citoyen pakistanais, et faisant 20 blessés. Plus tard, le même jour, à 20 h 35 et à 23 h 30 (heure locale), l'armée afghane a bombardé les régions de Peiwar Kotal, Teri Mangal et Shadal Sar, situées à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Parachinar, dans le district de Kurram.

Le 14 mai 1986, à 6 h 20 (heure locale), les forces armées afghanes ont tiré quelques obus d'artillerie qui sont tombés sur le poste frontière de Bela Nisar, à environ 500 mètres au sud de Peiwar Kotal, faisant sauter le poste à moitié.

Le Chargé d'affaires afghan a été convoqué au Ministère pakistanais des affaires étrangères à Islamabad, les 13 et 14 mai 1986, et il lui a été signifié que le Pakistan élevait une protestation vigoureuse contre ces attaques injustifiées. Il a été averti que si ces attaques se poursuivaient, les autorités de Kaboul porteraient l'entière responsabilité des conséquences.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points 26, 70, 71, 127, 132 et 136 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ
